

COMMISSION LOCALE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE (C.S.S.)



CENTRE DE TRAITEMENT DU VALLON DU FOU

ARRÊTÉ N°2012-66 CLIS DU 08 FÉVRIER 2012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2015



❖ Collège administration de l'Etat :

Présents :

Monsieur PELOUX Jean-Philippe	Directeur de l'UT13, représentant le Préfet des Bouches-du-Rhône, Président de la C.S.S.
Monsieur CZORNY Vassili	représentant le Sous-Préfet d'Istres
Madame SERRES Sandrine	représentant le directeur de la D.R.E.A.L.
Madame COUSTES Françoise	Service Santé Environnement représentant le Directeur de l'A.R.S. PACA /D.T.13

Absents :

Monsieur le Directeur de l'Inspection Académique

❖ Collège des élus

Excusés :

Madame DEGIOANNI Sophie
Monsieur CHARROUX Gaby
Monsieur OLIVE Robert
Monsieur CRAVERO Patrick
Monsieur LOPEZ Alain

❖ Collège des associations

Présents :

Monsieur CHEINET Jean-Claude
Monsieur PUECH Sylvestre
Monsieur LOUCHON Thierry
Monsieur STOGIA Jean représentant Monsieur ROIG Jacques

Absents :

Monsieur BERNARD Gérard
Monsieur PARENTI Patrick

❖ **Collège des exploitants**

Présents :

Monsieur CAMBESSEDES Henri
Monsieur MUTERO Jean-Pierre représentant Madame ALIPHAT Béatrice

Excusés :

Madame DEGIOANNI Sophie
Madame FERNANDEZ-PEDINIELLI Patricia
Monsieur CHARROUX Gaby
Monsieur OLIVE Robert

❖ **Collège des salariés**

Présents :

Monsieur DENAES Patrick représentant Monsieur ESCOFFIER Christian
Monsieur MUCCINI Patrice
Monsieur HERNANDO Robert
Monsieur CARLES Mickaël
Monsieur PIGNATEL Serge

❖ **Experts**

Présents :

Monsieur le Lieutenant MOLLIER	représentant le Directeur des Services Secours 13
Monsieur COMBARET Jean-Guy	D.G.S.T. ~ Directeur Général des Services
Monsieur BLANES Laurent	C.A.P.M. ~ Directeur des Régies
Monsieur MICONNET Bernard	C.A.P.M. ~ Responsable d'exploitation
Monsieur GRACI Grégory	C.A.P.M. ~ Responsable qualité, sécurité, environnement

Excusé :

Monsieur CASERTA Vincent	C.A.P.M. ~ Responsable du Service Collecte et Traitement des Déchets
--------------------------	--

COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

CENTRE DE TRAITEMENT DU VALLON DU FOU

Monsieur Henri CAMBESSEDES, Président de la C.A.P.M., souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission.

Monsieur Jean-Philippe PELOUX représentant le Préfet, Président de la C.S.S., ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Après avoir présenté l'ordre du jour, il fait effectuer un tour de table de présentation de l'assistance.

◆ ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION

- ✚ Bilan annuel de fonctionnement
- ✚ Réhabilitation de l'alvéole 1
- ✚ Construction de l'alvéole 3
- ✚ Prétraitement des ordures ménagères avant leur enfouissement
- ✚ Présentation du site internet www.css-paca.fr
- ✚ Questions diverses (*Métropole...*)

◆ DIAPORAMA DE PRESENTATION

La présentation reprend les points essentiels du bilan d'activité et du bilan environnemental :

- Compétences de la C.A.P.M.
- Localisation des équipements
- Situation administrative
- Réalisations 2014
- Bilans chiffrés : alvéole, plate-forme de compostage, déchèterie
- Bilan chiffré de valorisation
- Equipements de contrôle
- Synthèse des anomalies
- Certification ISO 14001

◆ POINTS ABORDES AU COURS DE LA COMMISSION

Questions d'ordre général

• Questions sur le bilan :

Monsieur PUECH demande qu'un comparatif annuel des analyses sur les lixiviats apparaisse dans le bilan.

Monsieur CAMBESSEDES répond que cela sera désormais effectué.

Monsieur LOUCHON s'étonne de l'absence du fluorure dans les analyses en 2014, alors qu'il y en avait tous les mois en 2013.

Monsieur BLANES l'explique par des dilutions parfois nécessaires pour pouvoir effectuer les mesures. De ce fait, les seuils de détection sont modifiés et se trouvent diminués.

Monsieur LOUCHON interroge la D.R.E.AL sur le changement de norme concernant les analyses des AOX.

Monsieur PELOUX explique que la méthode est toujours normée, mais demande adaptation quand les conditions de mesure peuvent être perturbées.

Sur l'incendie du 19 juin 2014, Monsieur MOLLIER demande que le rapport du bureau d'étude concernant l'aménagement et la protection de la plateforme de compostage soit transmis au S.D.I.S..

Madame SERRES précise que le rapport devra être transmis par la C.A.P.M. au Préfet qui saisira ses services ainsi que le S.D.I.S.. Les propositions faites pourront amener à rédiger un arrêté complémentaire.

• Questions diverses :

Monsieur LOUCHON interroge sur les conséquences d'un arrêt accidentel de la future torchère.

Monsieur BLANES explique que la C.A.P.M. dispose d'un contrat de maintenance avec une société spécialisée. La torchère fonctionnant par un système d'aspiration, en cas de panne de celle-ci le biogaz ne sera plus aspiré et ne s'échappera donc pas de l'alvéole.

Monsieur PUECH fait part de la perception d'odeurs de méthane au mois de juillet aux alentours du site.

Monsieur BLANES explique que lors de la réhabilitation de l'alvéole 1, 10 puits ont été forés afin d'enfoncer les drains capteurs du biogaz. De plus, le dôme de déchets a été remodelé pour pouvoir poser la membrane protectrice. Pendant ces travaux, les déchets ont été découverts et ont donc provoqué ces émanations. Ces désagréments ont désormais disparu.

Madame SERRES précise qu'aucune plainte n'a été transmise à AIRFOBEP.

Monsieur LOUCHON fait part de la problématique des envols en présentant quelques photos de sacs plastiques ou papiers dans la nature, et présente un sac contenant sa collecte du 1^{er} trimestre 2015.

Monsieur MICONNET explique le dispositif contraignant mis en place pour lutter contre les envols, et précise que le ramassage de ceux-ci a représenté l'équivalent d'un emploi à plein temps en 2014.

Monsieur LOUCHON soulève le problème du prétraitement des déchets avant l'enfouissement et demande qu'il soit mis à l'ordre du jour de chaque réunion de la C.S.S..

Il rappelle que lors de la 1^{ère} C.L.I.S. du Vallon du Fou, Monsieur CHARROUX, en réponse à une question, avait répondu que la C.A.P.M. s'était engagée avec le S.A.N. Ouest-Provence à créer une usine de méthanisation, il interroge sur l'évolution de ce dossier.

Monsieur BLANES explique les difficultés d'une telle étude en amont et que du fait de l'intégration de la C.A.P.M. à la Métropole le 1^{er} janvier prochain, tous les projets sont au point mort.

Monsieur CAMBESSEDES explique l'interdiction par l'arrêté préfectoral d'entrée des déchets non issus du territoire de la C.A.P.M..

Monsieur PUECH souligne qu'il existe un précédent puisque des boues de la STEP de Marseille ont été reçues en décembre 2014.

Monsieur CAMBESSEDES précise que la C.A.P.M. a reçu un appel au secours de M.P.M. et que par solidarité il a accepté, sous l'encadrement de la D.R.E.A.L. et d'un arrêté préfectoral d'urgence.

Madame SERRES précise que cet arrêté avait une durée de 10 jours et reprend le principe de solidarité dont le Vallon du Fou pourrait avoir besoin un jour.

Monsieur PUECH demande si l'arrêté concernant la provenance des déchets pourrait être modifié définitivement lors de l'entrée dans la Métropole.

Monsieur PELOUX explique que les services de l'Etat ne peuvent aujourd'hui préjuger des choix futurs de la Métropole, mais que l'objectif est de traiter les déchets à proximité et qu'un changement d'arrêté préfectoral n'est pas une chose simple.

Monsieur BLANES précise que le Vallon du Fou n'est pas à l'échelle des tonnages Marseillais.

CONCLUSION

Monsieur CAMBESSEDES souligne l'importance de la certification ISO 14001 du site, qui a nécessité un travail important et une forte implication de tous les agents dans l'objectif de préserver l'environnement.

Il demande de continuer à travailler dans la transparence et l'ouverture.

Il invite tous les membres de la commission à la visite du site.

